



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE

N° VI-AR- 2024- *DG67*

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Medhi GUERAR et Mme Amina SARAJLIC à 14h00
Le samedi 28 décembre 2024

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 19 DEC. 2024



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241219-VI-AR-2024DG67-AU
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Publication le : 19 DEC. 2024